

# REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C)

## Marché A Procédure Adaptée

### Voyages scolaires

#### Pouvoir adjudicateur

Collège LES AVRILS

21 avenue du Général de Gaulle

55300 SAINT MIHIEL



Représentant du Pouvoir Adjudicateur : M. le Chef d'établissement



Collège Les Avrils

#### MARCHE

OBJET

**Organisation de voyages scolaires**

*Marché passé selon une procédure adaptée propre au pouvoir adjudicateur selon les dispositions des articles 27, 30-1 Section 8, 31 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.*

Numéro du Marché : 2019-2020/01

Date limite de réception des Offres :

**Jeudi 24 octobre 2019 à 17h00**

## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1. OBJET DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2.1. Mode de mise en concurrence et étendue de la consultation.....</b>	<b>3</b>
ARTICLE 2.1.1. Mode de consultation.....	3
ARTICLE 2.1.2. Fin de consultation.....	3
<b>ARTICLE 2.2. Pouvoir adjudicateur.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2.3. Forme du marché .....</b>	<b>3</b>
ARTICLE 2.3.1. Décomposition en tranches .....	3
ARTICLE 2.3.2. Décomposition en lots .....	3
<b>CHAPITRE 3. MODALITES DE FINANCEMENT .....</b>	<b>8</b>
<b>CHAPITRE 4. PRESENTATION DES OFFRES ET DES CANDIDATURES .....</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 4.1. Pièces relatives à la candidature.....</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 4.2. Pièces relatives à l'offre .....</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 4.3. Conditions d'envoi ou de remise des candidatures et offres.....</b>	<b>9</b>
<b>CHAPITRE 5. EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 5.1. Sélection des candidatures .....</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 5.2. Critères de jugement et classement des offres .....</b>	<b>9</b>
ARTICLE 5.2.1. Critères de jugement des offres .....	9
ARTICLE 5.2.2. Analyse, classement des offres et négociation .....	9
<b>CHAPITRE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>9</b>
<b>CHAPITRE 7. VOIES DE RECOURS.....</b>	<b>10</b>

## CHAPITRE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

---

Le présent marché a pour objet l'organisation de 3 voyages scolaires au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Les prestations comprennent le transport, l'hébergement et les activités pédagogiques et culturelles à destination d'élèves du second degré.

## CHAPITRE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

---

### ARTICLE 2.1. Mode de mise en concurrence et étendue de la consultation

#### ARTICLE 2.1.1. Mode de consultation

La présente consultation est organisée par le pouvoir adjudicateur selon une procédure adaptée, en application l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

#### ARTICLE 2.1.2. Fin de consultation

Si, pour un motif d'intérêt général, le pouvoir adjudicateur devait ne pas donner suite à la présente consultation, l'information serait diffusée sur le site de l'AJI.

### ARTICLE 2.2. Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est la personne qui conclut le marché avec le titulaire.

Le pouvoir adjudicateur est le Collège Les Avrils de Saint-Mihiel, dont les coordonnées sont les suivantes :

#### **Collège Les Avrils**

21 avenue du Général de Gaulle

55300 SAINT-MIHIEL

e-mail : [ce.0550804@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0550804@ac-nancy-metz.fr) , [sylvie.valais1@ac-nancy-metz.fr](mailto:sylvie.valais1@ac-nancy-metz.fr)

La personne signataire du marché est le Chef d'établissement.

### ARTICLE 2.3. Forme du marché

#### ARTICLE 2.3.1. Décomposition en tranches

Le marché n'est pas décomposé en tranches.

#### ARTICLE 2.3.2. Décomposition en lots

Le marché est décomposé en 3 lots :

- Lot n° 1 : voyage au ski des 6<sup>ème</sup> du 9 au 13 mars 2020
- Lot n° 2 : voyage en Andalousie du 4 au 9 mai 2020
- Lot n° 3 : projet « l'envers du décor » (Paris – Saint-Paul du Bois – Puy du Fou) du 5 au 7 mai, ou du 27 au 29 mai, ou du 4 au 6 juin 2020

## CAHIER DES CHARGES – LOT 1

### DESCRIPTION DE LA DEMANDE

#### Voyage au ski 6<sup>ème</sup>

Nombre de participants : 82 élèves de 6<sup>ème</sup> + 8 adultes

Dates souhaitées : du 8 au 13 mars 2020

#### Programme

Jour	Horaires	Destination / programme
1	Arrivée à destination pour le repas du soir	Destination : Station des Alpes du Nord Programme : Voyage de jour repas midi sous forme de pique-nique apporté par l'élève Repas du soir sur le lieu d'hébergement
2		Matin : Cours de ski avec moniteur ESF
3		Déjeuner sur le lieu d'hébergement
4		Après-midi : Cours de ski avec moniteur ESF
5		Goûter Dîner sur le lieu d'hébergement Soirée : activités diverses sur le lieu d'hébergement
6	retour à Saint-Mihiel en fin de journée	Matin : Cours de ski avec moniteur ESF Déjeuner sur le lieu d'hébergement Début d'après-midi : départ du lieu de séjour Repas du soir : paniers repas préparés par le lieu d'hébergement retour à Saint-Mihiel en fin de journée

#### Caractéristiques attendues :

**Hébergement** avec au minimum deux étoiles, avec chambres pour maximum 5 élèves ou 2 adultes, équipées de sanitaires et douches individuelles (pas de dortoir collectif, ni sanitaires/douches en collectif), avec draps fournis,

#### Formule incluant tout le descriptif ci-dessous :

- Hébergement (draps fournis) et pension complète (petit déjeuner, déjeuner, goûter, dîner) du dimanche soir au vendredi soir inclus (panier repas pour le dîner du vendredi soir).
- Remontées mécaniques (4,5 jours du lundi au vendredi), support main libre inclus. Proche du centre d'hébergement (10' maximum en navette)
- 5 moniteurs de ski de l'Ecole de Ski Française
- Matériel, ski, chaussures et casques
- Taxes de séjour
- Centre médical dans la station : médecin, pharmacie et cabinet de radiologie
- Boxe à skis à disposition
- Assurance annulation incluse

**STATION** : avec canons, permettant la pratique du ski quel que soit l'enneigement (altitude suffisante) et pistes variées s'adressant aux débutants comme aux confirmés (domaine varié).

**Les ESPACES DE JEUX** (ping - pong, baby foot,...) **ET DE CONVIVIALITE** (salle de projection, WIFI) : devront être suffisants

**Assurance :**

Le prestataire intègre notamment à son offre :

- une assurance annulation individuelle
- une assurance annulation du groupe complet
- une assurance multirisque dont celle relative aux attentats et rapatriement en urgence en France, au lieu de départ.

Possibilités de variantes : toutes les propositions seront étudiées

## CAHIER DES CHARGES – LOT 2

### DESCRIPTION DE LA DEMANDE

#### Voyage en Andalousie

Nombre de participants : 50 élèves de 3<sup>ème</sup>+ 4 adultes

Dates souhaitées : du 4 au 9 mai 2020.

Programme

Jours	Horaires	Destination / programme
1	départ du collège	Destination : Aéroport Transport en autocar Avion à destination de <b>SEVILLE</b> (Espagne) en vol direct Selon l'heure de départ, déjeuner sur le trajet (pique-nique fourni par les familles, ou déjeuner dans l'avion, ou sur le lieu de destination) Arrivée à Séville : installation dans les familles et à l'hôtel pour les adultes (transport assuré par le prestataire)
2 3 4 5		Visites à <b>Séville</b> que le prestataire réservera et réglera :  Mini croisière sur le fleuve Guadalquivir  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Real Alcazar (en visite guidée)</li> <li>- Cathédrale Girarlda (en visite guidée)</li> <li>- Spectacle de Flamenco</li> <li>- Organiser un petit déjeuner Churros</li> <li>- Déjeuner dans un bar à tapas en ville</li> </ul> Les autres visites des sites de la ville seront organisées par les adultes accompagnateurs  Journée à <b>Cordoue</b> que le prestataire réservera et réglera :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trajet en autocar aller et retour depuis Séville</li> <li>- Visites:               <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Mezquita (Mosquée) en visite guidée</li> <li>• El alcazar de los reyes + jardins (en visite guidée)</li> </ul> </li> </ul>
6		Destination : Aéroport Transport en autocar Avion de retour en vol direct Selon l'heure de départ, déjeuner ou dîner sur le trajet (pique-nique fourni par les familles d'accueil ou repas au restaurant ou repas dans l'avion) Transport en autocar pour retour au collège.

#### Caractéristiques attendues pour les logements :

- Pour les élèves : en famille 2 à 3 élèves par famille
- - pour les accompagnateurs : hôtel \*\*\* ou Hostal avec chambres individuelles et salle de bain privative au centre-ville de Séville

Possibilités de variantes : toutes les propositions seront étudiées

## CAHIER DES CHARGES – LOT 3

### DESCRIPTION DE LA DEMANDE

#### Projet « L'envers du décor » à Paris, Saint-Paul-au-Bois et Puy du Fou

Nombre de participants : 35 élèves + 3 adultes

Dates souhaitées : du 5 au 7 mai, ou du 27 au 29 mai, ou du 4 au 6 juin 2020.

#### Programme

Jour	Horaires	Destination / programme
1	4h00 départ du collège	<p>Destination : <b>Paris</b></p> <p>Programme :</p> <p>Matinée : visite de l'Opéra GARNIER</p> <p>Pique-nique sorti du sac</p> <p>Après-midi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enregistrement d'une émission de télé (Nagui ?)</li> <li>- Ou activités autour des arts du spectacle</li> <li>- Ou visite des lieux emblématiques de Paris + spectacle en soirée (théâtre,...)</li> </ul> <p>Repas du soir : restaurant</p> <p>Nuit : Auberge de jeunesse ou hôtel (adultes pouvant partager 1 chambre)</p>
2		<p>Destination : <b>Saint-Paul-du-Bois</b> (49310)</p> <p>Matin : déplacement de Paris à Saint-Paul du Bois</p> <p>Déjeuner au restaurant sur place ou dans les environs</p> <p>Après-midi :</p> <p>Association « Costumes et Théâtre » (rue de la source – 49310 Saint-Paul-du-Bois tel : 02.41.75.42.26 - <a href="mailto:maison.theatre@yahoo.fr">maison.theatre@yahoo.fr</a>)</p> <p>Visite à 13h30 avec ateliers pratiques avec les élèves (coût 5,50 €/élève)</p> <p>Fin d'après-midi : transfert dans le <b>secteur du Puy du Fou</b></p> <p>Repas du soir et nuit + pique-nique du jour 3 midi à emporter: Hôtel-restaurant ou auberge de jeunesse (adultes pouvant partager 1 chambre)</p>
3	Dépose à l'ouverture au Parc du Puy du Fou  vers 22h30, voyage retour vers Saint-Mihiel (arrivée jour 4 tôt le matin)	<p>Journée au <b>Parc du Puy du Fou</b></p> <p>Repas du midi : pique-nique (préparé par restaurant du jour 2)</p> <p>Repas du soir : restaurant dans le parc</p> <p>Après spectacle du parc (vers 22h30), retour de nuit vers Saint-Mihiel</p>

Les visites payantes seront réservées et réglées par le prestataire.

Possibilités de variantes : toutes les propositions seront étudiées

## CHAPITRE 3. MODALITES DE FINANCEMENT

---

- **Acompte** : acomptes possibles sur présentation de factures d'acompte, le premier (35%) à réception du bon de commande signé, le second (35%) 45 jours avant le départ
- **Solde** : à la remise des documents de voyage ou au retour, sur présentation d'une facture
- Règlements par mandat administratif sous 30 jours

## CHAPITRE 4. PRESENTATION DES OFFRES ET DES CANDIDATURES

---

Un candidat peut déposer un dossier pour un ou plusieurs lots du présent marché.

Pour chaque lot, les candidats ont à produire les pièces suivantes :

### ARTICLE 4.1. Pièces relatives à la candidature

Les pièces justificatives à produire **par les candidats** au titre de leur candidature sont les suivantes :

- **une déclaration sur l'honneur** attestant que le candidat n'est pas frappé par une interdiction de soumissionner à un marché public ;
- **les documents et renseignements destinés à de vérifier l'aptitude du candidat à exercer son activité professionnelle, sa capacité économique et financière et ses capacités techniques et professionnelles.**
- **Licence d'Agent de voyage ou Agrément de tourisme** si association requis

Pour présenter leur candidature, **les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Les candidats peuvent en outre apporter la preuve de leurs capacités et compétences par tout document qu'ils jugent opportun de présenter.

En cas de groupement, les justifications précitées doivent être produites par chaque membre du groupement (hormis la lettre de candidature (DC1) qui doit être fournie en un unique exemplaire pour l'ensemble des membres du groupement). L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale.

### ARTICLE 4.2. Pièces relatives à l'offre

Le candidat déposera, en identifiant le lot concerné par son offre :

#### Un Projet de marché comportant :

- Le **Règlement de Consultation** (RC) à accepter sans modification, à dater et à signer par le représentant qualifié de l'entreprise.
- Le **Devis Quantitatif Estimatif** (DQE), établi par le prestataire, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise.
  - Les offres seront entièrement rédigées en langue française.
  - Les prix seront libellés en Euros.
  - Le devis spécifiera les prix unitaires pour chaque poste (transport, hébergement, prestations, entrées musées, visites) toutes taxes et frais inclus (parking, autoroute, taxe de séjour,...).
  - Les prix sont fermes et sous réserve de changement d'effectifs et de dates, à l'exception des voyages en ferry, train et avion.
  - Le prestataire indiquera ce que le prix ne comprend pas.
  - Les prix doivent éventuellement inclure les repas et l'hébergement du chauffeur ainsi que les frais de parking, de route et les taxes d'aéroport et de séjour.
  - Les assurances multirisques individuelles (annulation, bagages, assistance, rapatriement, responsabilité civile) sont à dissocier du tarif du séjour et doivent obligatoirement être chiffrées sur devis.
- En cas de groupement, le **tableau donnant la répartition des actes entre les membres du groupement**.



### ARTICLE 4.3. Conditions d'envoi ou de remise des candidatures et offres

Les candidatures et offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs dossiers sont adressés ou remis successivement par un même candidat, seul le dernier reçu dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouvert.

Les candidatures et les offres doivent être :

- déposées en forme dématérialisée sur la plateforme utilisée par l'acheteur public (AJI).

Les candidatures et les offres doivent parvenir avant la date et l'heure limites indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence et sur la page de garde du présent règlement.

## CHAPITRE 5. EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

---

### ARTICLE 5.1. Sélection des candidatures

Pour chaque lot, la qualité de l'offre et des services associés par rapport aux critères fixés des candidats est évaluée sur la base des justificatifs fournis lors de la candidature. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats dont la candidature est incomplète de la compléter dans un délai de 5 jours francs.

### ARTICLE 5.2. Critères de jugement et classement des offres

#### ARTICLE 5.2.1. Critères de jugement des offres

Pour chaque lot, l'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages :

- qualité de l'offre et des services associés (visites, animations, hébergement, transport) : 60%
- prix : 40%

#### NOTE GLOBALE

La note globale s'obtient en additionnant la note des 2 critères énumérés en 5.2.1., soit une note finale sur 100 points. L'entreprise classée première est l'entreprise ayant obtenu la meilleure note globale.

Pour chaque lot, l'entreprise ayant obtenu la meilleure note globale se verra attribuer le marché, l'information lui sera communiquée par écrit, ainsi qu'aux candidats non retenus.

#### ARTICLE 5.2.2. Analyse, classement des offres et négociation

Le pouvoir adjudicateur procède en réunissant une commission dédiée à une analyse comparée des offres, par écrit. Les offres non conformes à l'objet du marché sont éliminées.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications en lettres portées prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant des autres pièces de l'offre sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées, seront également rectifiées, et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération et qui fera l'objet le cas échéant d'une mise au point.

Toutefois, si le prestataire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son devis cadre pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## CHAPITRE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

---

Pour tout renseignement sur la présente procédure d'appel d'offre, il convient de contacter Madame Sylvie VALAIS, adjoint gestionnaire du collège ([sylvie.valais1@ac-nancy-metz.fr](mailto:sylvie.valais1@ac-nancy-metz.fr)).

Seules les demandes de renseignements qui parviennent sous forme écrite (courrier ou e-mail) au plus tard 5 jours avant la date de remise des offres sont traitées. Une réponse est alors adressée en temps utile à tous les candidats via le site de l'AJI.

## CHAPITRE 7. VOIES DE RECOURS

---

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nancy

5 Place de la Carrière

54036 NANCY CEDEX

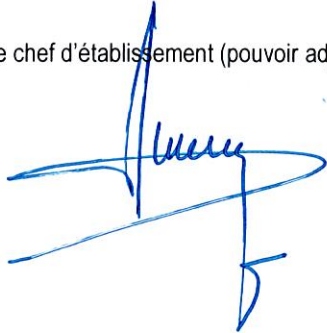
Tél: 03 83 17 43 43

Fax: 03 83 17 43 50

Courriel : [greffe.ta-nancy@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nancy@juradm.fr)

A S. Mihiel ..... le 27.09.2019

Le chef d'établissement (pouvoir adjudicateur)



A ..... le .....

Le candidat